

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi **le 6e jour de juin 2022**, à 19h30, à Saint-Camille-de-Lellis.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es) :

Siège #1 - Jacques Audet  
Siège #2 - Aline Alain  
Siège #3 - Richard Pouliot  
Siège #4 - Claude Beaudoin  
Siège #5 - Jocelyn Pouliot  
Siège #6 - Jennylee Boutin

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nicole Mathieu, assiste également à cette séance.

**171-06-2022**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS(ES) QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 6 juin 2022 tel que lu et présenté.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 2 mai 2022
  - 3.2 - Résolution, adoption du procès-verbal du 18 mai 2022
  - 3.3 - Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2022
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
  - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 06-22
  - 5.2 - Résolution, appel de candidatures pour le poste d'adjointe à la direction
  - 5.3 - Résolution, adoption du règlement 513-2022 relatif à un emprunt de 829 924\$ pour l'exécution des travaux de réfection de la rue de la Fabrique
  - 5.4 - Résolution, embauche d'un journalier pour les travaux horticoles de la saison estivale 2022
  - 5.5 - Résolution, tournoi de golf du Sanatorium Bégin, édition 2022
  - 5.6 - Résolution, adoption du calendrier de vacances des employés
  - 5.7 - Résolution, vacances non prises de la directrice générale
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
  - 6.1 - Résolution, achat d'un bac en métal pour les chalets au coin du Rang Saint-Joseph et de la Route 281

- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
  - 7.1 - Résolution, contrat de surveillance partielle pour les travaux de réfection de la rue de la Fabrique
  - 7.2 - Résolution, dépôt du calendrier des travaux pour la période estivale
  - 7.3 - Résolution, adoption du règlement 514-2022 sur l'économie de l'eau potable
  - 7.4 - Résolution, acceptation de l'offre de services d'Ecce Terra, Arpenteurs géomètres pour le projet de la rue du Couvent
  - 7.5 - Résolution, acceptation de l'offre de services de la compagnie Endress + Hauser pour la validation de mesure de débit
  - 7.6 - Résolution, programme PADF, réfection d'un ponceau
  - 7.7 - Résolution, formation sur la réduction des pertes d'eau dans les réseaux d'eau potable
- 8 - LÉGISLATION
  - 8.1 - Résolution, adoption du prix des licences (médailles) annuelles de chiens pour 2022
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 9.1 - Résolution, adoption du règlement 515-2022 sur les dérogations mineures
  - 9.2 - Résolution, demande de Madame Linda Blanchet, appui pour l'agrandissement d'un garage
  - 9.3 - Résolution, mandat à la MRC des Etchemins pour procéder aux changements de zonage
- 10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
  - 10.1 - Résolution, demande de subvention pour une aide-animatrice pour 2022
  - 10.2 - Résolution, appel d'offres sur invitation pour l'aménagement du parc des loisirs
  - 10.3 - Résolution, appel d'offres sur invitation pour l'aménagement du parc des loisirs
- 11 - CORRESPONDANCE
  - 11.1 - Dépliant, formation Land Art
  - 11.2 - Campagne de sensibilisation contre la violence faite aux femmes
  - 11.3 - Lettre du Ministère des Transports pour le programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
  - 11.4 - Lettre demande de l'Essentiel des Etchemins, activité de conteur sur le parvis de l'église
- 12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE
- 13 - VARIA
  - 13.1 - Résolution, appel de candidatures pour le poste de service d'aide aux familles après les heures d'école
  - 13.2 - Résolution, motion de félicitations à M. Noël Couture pour sa médaille du Lieutenant-Gouverneur
  - 13.3 - Résolution, sur l'organisation d'un spectacle de musique dans l'église de Saint-Camille
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

172-06-2022

**3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 2 mai 2022**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, que les élus présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le procès-verbal du 2 mai 2022 soit adopté et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

173-06-2022

**3.2 - Résolution, adoption du procès-verbal du 18 mai 2022**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, que les élus présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le procès-verbal du 18 mai 2022 soit adopté et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

174-06-2022

**3.3 - Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2022**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, que les élus présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le procès-verbal du 26 mai 2022 soit adopté et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

**4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**

-La directrice générale mentionne que nous n'avons pas encore reçu de réponse du Groupement Forestier Bellechasse-Lévis relativement à notre demande d'aide financière pour les bris du rang Saint-Joseph, et ce, étant donné que la réunion du conseil d'administration se tient au début juin.

-La directrice mentionne qu'elle n'a pas encore reçu de réponse pour la vente du terrain lot :5 325 334, que la date limite n'est pas passée.

**5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**

175-06-2022

**5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 06-22**

**ATTENDU QUE** : la liste des comptes numéro 06-2022 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 6e jour de juin 2022 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter **au montant de : 167,483.29\$.**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD**

**POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 06-2022 telle que présentée. Le total des comptes pour **JUIN 2022 s'élève à: 167 483,29\$.**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 06-2022.

#### **ADOPTÉE**

Je soussignée, Nicole Mathieu, greffière-trésorière & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **JUIN 2022.**

---

Nicole Mathieu, greffière-trésorière & directrice générale

176-06-2022

#### **5.2 - Résolution, appel de candidatures pour le poste d'adjointe à la direction**

**ATTENDU QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut procéder à l'appel de candidatures pour l'embauche d'une adjointe à la direction, que c'est un poste permanent de 35 heures par semaine;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal fixe la date limite pour transmettre leur candidature le 8 juillet 2022 à 16h30, au bureau municipal, à l'attention de: Madame Nicole Mathieu;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE:** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis procède par appel de candidatures pour combler le nouveau poste d'adjointe à la direction, les personnes intéressées auront jusqu'au 8 juillet 2022 à 16h30 pour faire parvenir leur curriculum vitae, ainsi qu'une lettre de présentation;

**QU'**un comité de sélection soit formé pour passer les entrevues.

#### **ADOPTÉE,**

177-06-2022

#### **5.3 - Résolution, adoption du règlement 513-2022 relatif à un emprunt de 829 924\$ pour l'exécution des travaux de réfection de la rue de la Fabrique**

**Règlement numéro 513-2022 décrétant une dépense de 829 924\$ et un emprunt de 829 924\$ pour la réfection de la rue de la Fabrique.**

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'ADOPTER** le règlement numéro 513-2022, intitulé Règlement relatif à la réfection de la rue de la Fabrique décrétant un emprunt de 829 924\$

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.** Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de réfection de la rue de la Fabrique selon l'estimation préparée par Mme Nicole Mathieu, directrice générale de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, en date du 12 mai 2022, incluant les frais, les honoraires professionnels, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de la soumission détaillée préparée par M. Sébastien Pouliot de Construction Abénakis Inc. en date du 25 avril

2022, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

**ARTICLE 3.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 829 924\$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 4.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 829 924\$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 5.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 6.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 8.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Mairesse, Rachel Goupil

---

Directrice générale, Nicole Mathieu

178-06-2022

**5.4 - Résolution, embauche d'un journalier pour les travaux horticoles de la saison estivale 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse, Madame Rachel Goupil, la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, et l'inspecteur municipal, M. Éric Prévost, ont passé les entrevues pour le poste de responsable des travaux horticoles;

**CONSIDÉRANT QUE** trois candidatures ont été déposées pour ce poste et que, suite aux entrevues, le comité recommande l'embauche de Monsieur Léon Allard à titre de responsable des travaux horticoles;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE :** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis embauche Monsieur Léon Allard de Saint-Camille à titre de responsable des travaux horticoles pour une période d'essai d'une semaine, et par la suite à raison de onze semaines, à plus ou moins trente-cinq heures par semaine.

**QUE** le salaire soit fixé à 18\$ de l'heure.

ADOPTÉE,

179-06-2022

**5.5 - Résolution, tournoi de golf du Sanatorium Bégin, édition 2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille participe à la 29e édition du tournoi de golf annuel de la fondation du Sanatorium Bégin, le vendredi 10 juin 2022, au Club de Golf de Lac-Etchemin.

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille paye pour deux participants (conseillers ou employés) (golf et souper) au coût de 75\$ du billet pour un total de 150\$.

ADOPTÉE,

180-06-2022

**5.6 - Résolution, adoption du calendrier de vacances des employés**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis adopte le calendrier des vacances des employés pour l'année 2022.

**QUE** les changements au calendrier doivent être autorisés par la directrice générale qui en informera le conseil municipal.

ADOPTÉE,

181-06-2022

**5.7 - Résolution, vacances non prises de la directrice générale**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté en 2012 une convention de travail des employés de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et que dans cette convention il est indiqué que les vacances non prises doivent être payées à partir du 1er janvier de l'année suivante.

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale n'a pas pu prendre toutes ses semaines de vacances en 2021, étant donné le départ de l'adjointe administrative et des élections à l'automne dernier;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis paye à la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, les vacances de 2021 qui n'ont pas été prises. Les vacances seront ajoutées à son salaire.

ADOPTÉE,

**6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**

182-06-2022

**6.1 - Résolution, achat d'un bac en métal pour les chalets au coin du Rang Saint-Joseph et de la Route 281**

**CONSIDÉRANT QUE** le bac en métal de 4 verges cubes au coin du rang Saint-Joseph et de la route 281 est très endommagé, qu'il n'est plus réparable et doit être remplacé;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de chalets du rang Saint-Joseph et de la route 281 payent un tarif pour les services de collecte des vidanges pour chalet sur leur compte de taxes et qu'un nouveau bac en métal sera commandé pour remplacer celui qui a été endommagé;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille a demandé des soumissions pour l'achat d'un bac en métal de 4 verges cubes et que le plus bas soumissionnaire est:

-Atelier Rhino Fabric Inc. : 1510,00\$ (taxes en sus)  
-Gauvin enviroplus: 1750,00\$ (taxes en sus)  
-Soudure J.M. Chantal Inc. : 1820,00\$ (taxes en sus)

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil municipal octroie le contrat d'achat d'un bac en métal de 4 verges cubes à la compagnie: Atelier Rhino Fabric Inc. au coût de: 1510,00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE,**

## **7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**

183-06-2022

### **7.1 - Résolution, contrat de surveillance partielle pour les travaux de réfection de la rue de la Fabrique**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour tout contrat en bas de 25 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour le contrat de services professionnels avec un ingénieur, pour la surveillance partielle des travaux de réfection de la rue de la Fabrique.

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Stantec Experts-conseils Ltée a déposé une offre de services professionnels qui se chiffre à plus ou moins 6 900\$ (avant taxes) et que le conseil s'en déclare satisfait;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat de services professionnels, à la compagnie Stantec Experts-conseils Ltée et en l'occurrence, son ingénieur M. Jean-François Poirier; pour la surveillance partielle des travaux de réfection de la rue de la Fabrique;

**QUE** le prix pour les services professionnels se chiffre à plus ou moins 6 900\$ (avant taxes), le tout tel que décrit à l'offre de services déposée en date du 28 avril 2022 qui servira de contrat entre les parties.

**ADOPTÉE,**

184-06-2022

### **7.2 - Résolution, dépôt du calendrier des travaux pour la période estivale**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis adopte le calendrier des travaux à effectuer pour la période estivale, le tout tel que préparé par l'inspecteur municipal, M. Éric Prévost, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu.

**ADOPTÉE,**

185-06-2022

### **7.3 - Résolution, adoption du règlement 514-2022 sur l'économie de l'eau potable**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été conformément donné par Monsieur Claude Beaudoin le 2 mai 2022.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le présent règlement numéro 514-2022 sur l'utilisation de l'eau potable soit adopté :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**QU'UNE** copie complète du règlement soit annexée à la présente résolution et en fasse partie intégrante.

**ADOPTÉE,**

186-06-2022

**7.4 - Résolution, acceptation de l'offre de services d'Ecce Terra, Arpenteurs géomètres pour le projet de la rue du Couvent**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour tout contrat en bas de 25 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille doit réaliser des travaux d'arpentage sur la rue du Couvent dans le cadre d'un projet de réfection de la chaussée;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour le contrat de services professionnels avec la compagnie Ecce Terra, Arpenteurs géomètres S.E.N.C.R.L. relativement à la réfection de la rue du Couvent.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a reçu une proposition de services de M. Jean Venables, de la compagnie Ecce Terra, Arpenteurs géomètres S.E.N.C.R.L., en réponse à notre demande pour un montant de 2500\$ avant taxes;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES QUE** le conseil municipal Saint-Camille-de-Lellis accepte la proposition de services de M. Jean Venables, de la compagnie Ecce Terra, Arpenteurs géomètres S.E.N.C.R.L., pour réaliser les tâches suivantes:

Préparation du dossier;  
Levé des lieux par l'équipe d'arpentage;  
Recherches au bureau de la publicité des droits (index, contrats, expropriations, etc.);  
Analyse foncière et calculs par l'arpenteur-géomètre (détermination de la position des limites de l'emprise);  
Traitement des données et préparation du plan d'emprise;  
Vérifications et transmission d'un fichier numérique.

**QUE** l'estimation des honoraires pour la rue du Couvent (+ 200m ) se chiffre à 2 500\$ avant taxes;

**ADOPTÉE,**

187-06-2022

**7.5 - Résolution, acceptation de l'offre de services de la compagnie Endress + Hauser pour la validation de mesure de débit**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut procéder de gré à gré pour les travaux de moins de 25 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de cette municipalité veut procéder de gré à gré pour la validation du débitmètre avec la compagnie Endress + Hauser Canada Ltd.;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour la validation de mesure de débit avec la compagnie Endress + Hauser Canada Ltd. Le coût du service s'élève à 2 188,00\$ (incluant les frais de déplacement, taxes en sus);

**ADOPTÉE,**

188-06-2022

**7.6 - Résolution, programme PADF, réfection d'un ponceau**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille souhaite réaliser les travaux de remplacement d'un ponceau de drainage durant la saison estivale 2022 dans le cadre du programme PADF;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite réaliser dans l'immédiat le projet qui consiste à l'installation d'un ponceau de drainage, au km 13.5 , avec un fossé de part et d'autre tel que désigné sur la carte ci-jointe, qui fait partie intégrante à la présente résolution.

Le tout comprend matériaux, gravier, main-d'oeuvre, transport, installation et supervision, pour un montant total de 18 533\$ taxes en sus, que la Municipalité de Saint-Camille accepte de verser sa contribution qui sera à la hauteur de 25%.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve le projet à déposer dans le cadre du programme PADF pour la réfection du chemin d'accès aux ressources. Les travaux seront réalisés en 2022.

**QUE** la contribution allouée par la MRC des Etchemins pour le programme PADF est de: 13 900\$

**QUE** la part de la Municipalité pour 25% est de: 4 633\$

---

**TOTAL: 18 533\$**

**ADOPTÉE,**

189-06-2022

**7.7 - Résolution, formation sur la réduction des pertes d'eau dans les réseaux d'eau potable**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut réduire sa consommation d'eau et réduire les pertes d'eau dans le réseau d'eau potable de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Réseau de l'environnement offre une formation sur la réduction des pertes d'eau dans les réseaux d'eau potable et qu'il serait souhaitable d'inscrire le responsable du réseau d'aqueduc, M. Éric Prévost;

**CONSIDÉRANT QU'UNE prochaine** cohorte devrait s'ouvrir dans les prochains mois, que le coût de la formation web sur deux jours est de 845,00\$ (taxes en sus);

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise l'officier municipal, qui est responsable du réseau d'eau potable, à s'inscrire pour la prochaine formation web sur la réduction des pertes d'eau dans les

réseaux d'eau potable; le coût de la formation web sur deux jours se chiffre à 845,00\$ (taxes en sus).

**ADOPTÉE,**

## **8 - LÉGISLATION**

190-06-2022

### **8.1 - Résolution, adoption du prix des licences (médailles) annuelles de chiens pour 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a signé une entente avec l'Escouade Canine MRC 2017 pour les services animaliers pour 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de services mentionne que l'Escouade Canine MRC 2017 s'engage à émettre les licences (médailles) annuelles de chiens et à tenir à jour un registre de ces chiens;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis a adopté le règlement 510-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, que le conseil municipal doit fixer le prix des licences (médailles) pour 2022, qui sera de 25\$, rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis fixe le prix des licences (médailles) pour les chiens à 25\$/par animal pour l'année 2022, le tout rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**ADOPTÉE,**

## **9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

191-06-2022

### **9.1 - Résolution, adoption du règlement 515-2022 sur les dérogations mineures**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de St-Camille-de-Lellis est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q.2021, c. 7 (P.L. 67) est entrée en vigueur le 25 mars 2021, sauf exceptions ;

**CONSIDÉRANT QUE,** lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 402 fut adopté le 1er jour du mois d'août 2011;

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de St-Camille-de-Lellis portant le numéro 402, afin d'y incorporer les modifications apportées par l'entrée en vigueur de la Loi ;**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du règlement 515-2022 modifiant le Règlement relativement aux dérogations mineures de la Municipalité de St-Camille-de-Lellis portant le numéro 402 n'est pas

soumis au processus d'approbation référendaire tel que prévu dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le règlement numéro 515-2022, règlement intitulé: Règlement relativement aux dérogations mineures;

**QU'UNE** copie complète soit annexée à la présente résolution et en fasse partie intégrante.

**ADOPTÉE,**

192-06-2022

**9.2 - Résolution, demande de Madame Linda Blanchet, appui pour l'agrandissement d'un garage**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole afin d'autoriser l'aliénation d'une partie du lot 5 325 172 à des fins de vente au voisin immédiat lot 5 325 167;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a pour but de permettre à l'acheteur potentiel de cette partie de lot 5 325 172 d'agrandir son garage résidentiel et de faire de la culture maraîchère personnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'agrandissement du garage ne respecte pas les normes du zonage et qu'une dérogation mineure devra être accordée au préalable ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est situé dans un secteur agricole sans activité d'élevage et où le potentiel agricole des lots visés et du secteur avoisinant est de 4-6P ET 5-4PW;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aliénation n'engendrera pas de contraintes additionnelles au milieu environnant et à l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** le critère de disponibilité d'autres emplacements susceptibles de réduire les contraintes ne s'applique pas à cette situation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'homogénéité du secteur ne sera nullement affectée étant donné que la portion du terrain visée par la demande était déjà utilisée par l'acheteur potentiel;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas de création de nouvelles propriétés foncières;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation de cette demande n'a aucun effet sur le développement économique de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation de cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement de la MRC;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis appuie la demande de Mme Linda Blanchet, propriétaire du lot 5 325 167 situé en zone agricole permanente (30-AF), qui désire acheter une partie du lot 5 325 172 pour pouvoir agrandir son garage et faire de la culture maraîchère pour son usage personnel.

**ADOPTÉE,**

**193-06-2022**

**9.3 - Résolution, mandat à la MRC des Etchemins pour procéder aux changements de zonage**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut procéder à un changement au zonage dans le secteur de la rue Alphonse Poulin, dans la zone 03-H, aux fins d'agrandir la zone industrielle à l'intérieur du périmètre urbain, d'une superficie de 9 751,1 mètres carrés. Voir copie du plan de cadastre déposé.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut permettre un projet de construction d'un garage complémentaire pour l'entreprise RA Express située au 26, rue Industrielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction de garage complémentaire devra respecter les autres normes de la réglementation en vigueur;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE :** la Municipalité de Saint-Camille mandate la MRC des Etchemins pour procéder au changement de zonage d'une partie de la zone 03-H, située sur la rue Alphonse Poulin, aux fins d'agrandir la zone industrielle à l'intérieur du périmètre urbain, d'une superficie de 9 751,1 mètres carrés. Voir copie du plan de cadastre déposé.

**ADOPTÉE,**

**10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

**194-06-2022**

**10.1 - Résolution, demande de subvention pour une aide-animatrice pour 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut présenter une demande dans le cadre du programme de Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins pour une aide-animatrice pour la saison estivale 2022, à raison de 16 heures par semaine, pendant 6 semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit préparer la relève pour les années futures et qu'un emploi à mi-temps peut aider à acquérir de l'expérience pour la fonction de moniteur(trice);

**CONSIDÉRANT QUE** Desjardins et le Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins paye 50 % des frais, excluant les avantages sociaux, ce qui représente un montant d'environ 704,64\$ et un montant d'environ 904,64\$ pour la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis demande une aide financière pour une aide-animatrice, à raison de 16 heures par semaine pour une durée de 6 semaines.

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de payer une contribution de 50% du salaire ainsi que les avantages sociaux.

**ADOPTÉE,**

**195-06-2022**

**10.2 - Résolution, appel d'offres sur invitation pour l'aménagement du parc des loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille veut procéder par appel d'offres sur invitation pour le contrat d'aménagement paysager du parc des loisirs, le tout selon le plan et devis d'appel d'offres;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis procède par appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux soumissionnaires pour l'aménagement du parc des loisirs, le tout selon le plan et devis d'appel d'offres;

**QUE** les soumissionnaires aient jusqu'au 20 juin 2022 pour déposer leur offre sous enveloppe cachetée à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

**ADOPTÉE,**

196-06-2022

**10.3 - Résolution, appel d'offres sur invitation pour l'aménagement du parc des loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille veut procéder par appel d'offres sur invitation pour le contrat d'achat du mobilier urbain et de la préparation des espaces de jeux au parc des loisirs, le tout selon le plan et devis d'appel d'offres;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis procède par appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux soumissionnaires pour le contrat d'achat du mobilier urbain et de la préparation des espaces de jeux au parc des loisirs, le tout selon le plan et devis d'appel d'offres;

**QUE** les soumissionnaires aient jusqu'au 5 juillet pour déposer leur offre sous enveloppe cachetée à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

**ADOPTÉE,**

**11 - CORRESPONDANCE**

**11.1 - Dépliant, formation Land Art**

La directrice générale fait le dépôt du dépliant pour la formation Land Art qui se tiendra le 11 juin 2022, dans le cadre du symposium de Land Art 2022. Point d'information!

**11.2 - Campagne de sensibilisation contre la violence faite aux femmes**

Lecture est fait d'une lettre du Havre l'Éclaircie nous invitant à participer à la campagne de sensibilisation contre la violence faite aux femmes. Point d'information!

**11.3 - Lettre du Ministère des Transports pour le programme d'aide à la voirie locale (PAVL)**

Lecture est faite d'une lettre du Ministère des Transports relativement au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour l'entretien annuel du réseau routier municipal au montant de 103 064\$. C'est le même montant que l'an dernier. Point d'information !

197-06-2022

**11.4 - Lettre demande de l'Essentiel des Etchemins, activité de conteur sur le parvis de l'église**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise la tenue de l'activité organisée par l'Essentiel des Etchemins relativement au projet "Contes sur le parvis" qui se tiendra à l'église Saint-Camille, le 18 juin 2022

**ADOPTÉE,**

### **12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE**

**Soirées musicales:** M. Jacques Audet indique que tous les artistes pour les spectacles du vendredi soir ont été trouvés jusqu'à la fin juillet, une annonce sera publiée dans le bulletin municipal et sur la page Facebook de la municipalité. Également, M. Audet indique qu'il est à regarder pour organiser un gros spectacle dans l'église avec le groupe Alter Ego;

**-Logement social (OMH):** M. Jocelyn Pouliot indique qu'il a assisté le 26 mai dernier, à la réunion des OMH des Etchemins, il mentionne que pour Saint-Camille, des travaux seront réalisés à l'OMH famille, les salles de bains sont à refaire.

**-Activités de chasse et de pêche:** M. Claude Beaudoin indique qu'il faudrait préparer une demande à envoyer au Ministère des Ressources Naturelles pour avoir l'autorisation d'installer une rampe d'accès à la rivière Saint-Jean pour les embarcations. C'est un dossier à suivre dans les prochains mois.

**-Sports et loisirs:** Mme Jennylee Boutin mentionne que la Fête Nationale se déroulera le 23 juin sur le terrain des loisirs, plusieurs activités sont prévues, jeux gonflables pour les enfants, maquillage, chansonnier, feu de joie, et un casse-croûte sera sur place.

**-Mairesse:** Mme Rachel Goupil indique qu'elle a assisté à la séance régulière du conseil des maires de la MRC des Etchemins, à une réunion de travail du conseil des maires de la MRC des Etchemins, à la réunion sur l'hygiène du milieu à la MRC de la Etchemins, à une conférence de presse sur 'Les Coeurs Villageois'. Également, à une réunion du CCU concernant la révision des règlements d'urbanisme pour les garages, à une rencontre avec le comité Coeur Villageois, à la remise des médailles du Lieutenant-Gouverneur à Lévis, à une réunion de la régie des incendies, à la réunion sur les églises dans la municipalité de Saint-Louis, à une rencontre avec la directrice de l'école. Aussi à une rencontre avec les fermières de Saint-Camille. Elle indique également qu'elle a participé à la réunion de travail du conseil municipal et à la séance régulière du conseil municipal. Elle fait un résumé de ces rencontres.

### **13 - VARIA**

198-06-2022

#### **13.1 - Résolution, appel de candidatures pour le poste de service d'aide aux familles après les heures d'école**

**ATTENDU QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut procéder à l'appel de candidatures pour l'embauche d'une responsable de la pérennisation des services aux familles de Saint-Camille après l'école, que c'est un poste temporaire à temps partiel de 20 à 25 heures par semaine;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal fixe la date limite pour transmettre leur candidature le 4 juillet 2022 à 16h30, au bureau municipal, à l'attention de: Madame Nicole Mathieu;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE:** le Conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis procède par

appel de candidatures pour combler le nouveau poste d'une responsable de la pérennisation des services aux familles de Saint-Camille après l'école; les personnes intéressées auront jusqu'au 4 juillet 2022 à 16h30 pour faire parvenir leur curriculum vitae, ainsi qu'une lettre de présentation;

**QU'**un comité de sélection soit formé pour passer les entrevues.

**ADOPTÉE,**

**199-06-2022**

**13.2 - Résolution, motion de félicitations à M. Noël Couture pour sa médaille du Lieutenant-Gouverneur**

**Monsieur Jocelyn Pouliot présente une motion de félicitations à Monsieur Noël Couture pour sa Médaille du Lieutenant-Gouverneur du Québec qu'il a reçue le 22 mai dernier, et le conseil souligne son apport comme bénévole dans les différents comités.**

Le conseil municipal tient à remercier M. Couture pour ses nombreuses années d'implication au sein de sa municipalité.

**200-06-2022**

**13.3 - Résolution, sur l'organisation d'un spectacle de musique dans l'église de Saint-Camille**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil municipal autorise la tenue d'un spectacle dans l'église de Saint-Camille, M. Jacques Audet, s'occupe de trouver un groupe de musiciens-chanteurs et fixe la date pour la tenue de ce spectacle au 2 septembre prochain. Lors de la prochaine séance de travail, un projet de budget sera présenté au conseil municipal, il sera approuvé à la séance de juillet ou à la séance d'août prochain.

**ADOPTÉE,**

**14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions de l'assistance;

**15 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Claude Beaudoin propose la levée de l'assemblée à 22h10

---

Rachel Goupil, mairesse

---

Nicole Mathieu, directrice générale

**ADOPTÉE**